

DOCUMENT 1

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Single-Use Plastic Bottles at City Facilities

Objet : Bouteilles de plastique à usage unique dans les installations publiques

Submitted at: Standing Committee on
Environmental Protection, Water and
Waste Management

Présenté au : Comité permanent de la
protection de l'environnement, de l'eau et
de la gestion des déchets

From/Exp.:

Date: February 19, 2019

File/Dossier :

Councillor/Conseiller :
C. McKenney

Date: le 19 février 2019

EPWWM 02-19

To/Destinataire:

General Manager, Recreation, Cultural and Facility Services /
Directeur général, Direction générale des loisirs, de la culture et des installations

Inquiry:

1. Are single-use plastic bottles used in City Hall and other city buildings for city purposes?
2. What is the length of the contracts and the annual revenue from the contracts with Coca Cola (and any other suppliers the City has contracts with)?
3. Where is the revenue from these contracts directed to in the City's budget?
4. What is the revenue generated from all contracts that include the sale and/or use of single-use plastic bottles?
5. What is the annual budget for the Water Department to promote City water?

Demande de renseignement :

1. Utilise-t-on des bouteilles de plastique à usage unique à l'hôtel de ville et dans d'autres immeubles municipaux pour les besoins de la municipalité?
2. Quelle est la durée des contrats conclus avec Coca-Cola et les revenus annuels provenant de ces contrats (et avec tout autre fournisseur avec lequel la Ville a conclu des contrats)?
3. À quels postes les revenus de ces contrats sont-ils affectés dans le budget de la

Ville?

4. Quels sont les revenus tirés de tous les contrats de vente ou d'utilisation de bouteilles de plastique à usage unique?
5. Quel est le budget annuel attribué aux Services d'eau pour promouvoir l'eau de la Ville?

Response (Date: 2018-Apr-06)

1. Are single-use plastic bottles used in City Hall and other city buildings for city purposes?

Yes, single use plastic bottles are used in City Hall and other City buildings for a variety of purposes including beverage bottles, cleaning supplies bottles and a variety of other uses related to administration and programming at these facilities. It is expected that the highest volume of plastic bottle uses relate to the consumption of cold beverages including soft drinks and water.

The City currently has a pouring rights contract for cold beverages in most City buildings that includes vending machine and concession counter sales. Many City arenas, recreation facilities and administrative buildings have canteens operated by community and sports groups that generate funds towards their activities through the sale of beverages, as or commercial enterprises that generate rent revenue to the City for the opportunity to retail food and beverages in City facilities.

The City has taken steps to install water fountains in many of our facilities and to convert existing fountains to newer models that can properly fill reusable drinking containers. The City has also installed signage and floor decals in many of our facilities highlighting the availability and location of water fountains. Because many sites host physical activity where portable water containers are required to support active play by large groups, it is essential to make available an effective and efficient alternative to disposal bottles. As well, bottled water is made available at a few municipal facilities where tap water is not potable and until a more permanent solution can be implemented.

In addition, the Department initiated a pilot program in late 2016, to increase waste diversion at select recreation facilities across the City. Four facilities participated in the pilot and were chosen based on facility size, level of public programming and rentals, current level of waste produced, and the nature of the activities at the sites. At each of these facilities, blue, black and green recycling bins were added in prominent locations with signs encouraging clients and staff to recycle and to clearly indicate the types of recyclables that can be deposited into each bin. At the same time, the number of garbage cans was decreased. In response to the success of the

pilot, 10 additional facilities were added in 2017-18 and one additional site has been added in 2019. The goal is to make recycling the easiest option and most available at all facilities across the City with a roll out based on available resources for replacement and upgrade of containers and signage.

2. What is the length of the contracts and the annual revenue from the contracts with Coca Cola (and any other suppliers the City has contracts with)?

Coca-Cola Canada contract with the City of Ottawa:

- Entered into an agreement with Coca-Cola on Dec 30, 2011. This was a five-year agreement that included:
 - Exclusive pouring rights for five years for a fee of \$135K per year
 - Annual vending guarantee per machine per month (approx. \$45K per year)
 - Annual vending commission estimated at \$92,678 per year
 - The equivalent of \$3,000 in product donation to the City on an annual basis
 - Minimum sales volume commitment (MVC) of 115,000 cases
- At the five-year term of the contract (Dec 30, 2016), sales had reached 57% of the MVC or 65,959 cases.
- Post 2016, the terms of the agreement remained binding on the City, as per the contract, until the City achieves the full 115,000 MVC
- 85,347 cases had been sold as of Dec 2018, leaving a outstanding balance of 29,563 cases.
- In 2018 approximately 25% of total sales were bottled water
- The cost to terminate the contract and buyout the remaining cases is approximately \$740,000.

Based on current sale projections, it is estimated that the commitment to minimum volume sales under the contract will reach fulfilled in approximately three years.

3. Where is the revenue from these contracts directed to in the City's budget?

The revenue from Pouring Rights goes towards the overall vending revenue targets included in the Department's Sponsorship and Advertising budget. The annual vending revenue from all sources that the department is expected to achieve is \$276,000.00 and currently the department is achieving \$129,173.59 or 47%.

4. What is the revenue generated from all contracts that include the sale and/or use of single-use plastic bottles?

The revenue generated in 2018 through the pouring rights agreements is \$38,812.47 for all beverage types. This represents the City commission on all sales of cold beverages. Approximately 84% of beverage sales were plastic bottles over the last year.

5. What is the annual budget for the Water Department to promote City water?

Public Outreach and Communications, under the Business and Technical Support Service Branch of Public Works and Environmental Services has one FTE dedicated to water and wastewater promotions, with two temporary staff resources available from May to August to promote departmental programs and services, including water. Staff have identified approximately \$100,000 available for water promotion in 2019.

Réponse (Date : le 6 avril 2018)

1. Utilise-t-on des bouteilles de plastique à usage unique à l'hôtel de ville et dans d'autres immeubles municipaux pour les besoins de la municipalité?

Oui. On se sert de bouteilles de plastique à usage unique à l'hôtel de ville et dans d'autres édifices municipaux, notamment comme bouteilles à boisson et à fournitures de nettoyage et pour d'autres besoins liés à l'administration et à la programmation dans ces établissements. On s'attend à ce que la consommation de boissons froides, dont les boissons gazeuses et l'eau, explique le plus fort volume de bouteilles de plastique.

À l'heure actuelle, la Ville a un contrat de droits de vente des boissons froides dans la plupart des édifices municipaux; ce contrat s'étend à la vente dans les machines distributrices et dans les comptoirs des concessions. La plupart des arénas, établissements de loisirs et bâtiments administratifs de la Ville ont des cantines qui sont exploitées par des groupes communautaires et sportifs et qui apportent les fonds consacrés au financement de leurs activités grâce à la vente de boissons, ou par des entreprises commerciales qui versent des loyers à la Ville pour pouvoir vendre au détail des aliments et des boissons dans les établissements de la Ville.

La Ville a pris des mesures pour installer des buvettes d'eau dans la plupart de ses établissements et pour convertir les buvettes existantes à des modèles plus récents, qui permettent de bien remplir les contenants à boisson réutilisables. La Ville a aussi installé des panneaux indicateurs et posé des vignettes sur les revêtements de sol de la plupart de ses établissements afin d'attirer l'attention sur les buvettes d'eau

offertes et les endroits où elles se trouvent. Parce que la plupart des établissements organisent des activités physiques dans le cadre desquelles on a besoin de contenants d'eau portables pour les jeux ou les matchs des groupes importants, il est essentiel d'offrir une solution de rechange efficace et efficiente pour remplacer les bouteilles jetables. En outre, de l'eau en bouteille est offerte dans quelques établissements municipaux dans lesquels l'eau du robinet n'est pas potable, jusqu'à ce qu'on puisse adopter une solution plus permanente.

De plus, la Direction générale a lancé, à la fin de 2016, un programme pilote pour promouvoir le réacheminement des déchets dans certains établissements de loisirs sur l'ensemble du territoire de la Ville. Les quatre établissements qui ont participé à ce programme pilote ont été sélectionnés en fonction de leur superficie, de l'importance des programmes publics et des activités locatives, du niveau actuel de déchets produits et de la nature des activités qui s'y déroulent. Dans chacun de ces établissements, on a ajouté des bacs de recyclage bleus, noirs et verts en les plaçant à des endroits bien en vue et en installant des panneaux indicateurs pour inviter les clients et les employés à recycler et pour indiquer clairement les types de matières recyclables que l'on peut déposer dans chaque bac. Dans le même temps, on a réduit le nombre de poubelles. Dans la foulée du succès de ce programme pilote, on l'a étendu à 10 autres établissements en 2017-2018, puis à un nouvel établissement en 2019. L'objectif consiste à faire du recyclage l'option la plus facile et la plus généralisée dans tous les établissements sur l'ensemble du territoire de la Ville, grâce à un déploiement en fonction des ressources disponibles pour le remplacement et la mise à niveau des contenants et des panneaux indicateurs.

2. Quelle est la durée des contrats conclus avec Coca-Cola et les revenus annuels provenant de ces contrats (et avec tout autre fournisseur avec lequel la Ville a conclu des contrats)?

Contrat de Coca-Cola Canada avec la Ville d'Ottawa :

- La Ville a conclu un accord avec Coca-Cola le 30 décembre 2011. Cet accord de cinq ans prévoit :
 - des droits de vente exclusifs pour cinq ans, moyennant des frais de 135 000 \$ par an;
 - une garantie annuelle de distribution dans les machines chaque mois (environ 45 000 \$ par an);
 - une commission annuelle de distribution estimée à 92 678 \$ par an;
 - l'équivalent de 3 000 \$ en dons de produits à la Ville d'Ottawa chaque année;
 - un engagement minimum du volume de vente (EMVV) de 115 000

caisses.

- Au terme de ce contrat de cinq ans (le 30 décembre 2016), les ventes se chiffraient à 57 % de l'EMVV, soit 65 959 caisses.
- Après 2016, les modalités de l'accord ont continué d'être exécutoires pour la Ville, conformément au contrat, jusqu'à ce que cette dernière respecte l'intégralité de l'EMVV de 115 000 caisses.
- En décembre 2018, 85 347 caisses avaient été vendues, ce qui laisse un solde exigible de 29 563 caisses.
- En 2018, l'eau en bouteilles expliquait environ 25 % du total des ventes.
- Le coût de la résiliation du contrat et du rachat des autres caisses est de l'ordre de 740 000 \$.

D'après les projections actuelles des ventes, on estime que l'engagement de vente du volume minimal dans le cadre du contrat sera atteint dans environ trois ans.

3. À quels postes les revenus de ces contrats sont-ils affectés dans le budget de la Ville?

Les recettes apportées par les droits de vente viennent réduire les objectifs de revenus de distribution dans les machines dans l'ensemble, compris dans le budget de commandites et de publicité de la Direction générale. Les revenus annuels de distribution de toutes les sources que la Direction générale s'attend à réaliser s'établissent à 276 000,00 \$, et actuellement la Direction générale a réalisé 129 173,59 \$, soit 47 % de l'objectif.

4. Quels sont les revenus tirés de tous les contrats de vente ou d'utilisation de bouteilles de plastique à usage unique?

Les revenus apportés en 2018 grâce aux accords sur les droits de vente s'élèvent à 38 812,47 \$ pour tous les types de boissons. Il s'agit de la commission de la Ville sur toutes les ventes de boissons froides. Environ 84 % des ventes de boissons correspondaient à des bouteilles de plastique dans la dernière année.

5. Quel est le budget annuel attribué aux Services d'eau pour promouvoir l'eau de la Ville?

L'Unité des communications et de la sensibilisation du public, qui relève de la Direction des services d'affaires et de soutien stratégique de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement consacre un ÉTP aux promotions portant sur l'eau et les eaux usées et a à son service deux employés temporaires, de mai à août, pour promouvoir les programmes et les services de la Direction générale, notamment sur l'eau. Le personnel de la Ville a constaté qu'on dispose d'environ

100 000 \$ pour la promotion de l'eau en 2019.

Response to be listed on the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management Agenda of April 16, 2018

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets prévue le 16 avril 2018